

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**SEANCE DU 15 MARS 2023**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 15 mars 2023 à 14h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	08	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	02	

**ETAIENT PRESENTS :**

**Membres élus :**

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »  
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »  
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »  
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée  
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

**Membres nommés :**

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ  
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française  
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S  
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne  
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale  
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Marie-France BRUGEL

**DELIBERATION N°3**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R123-21 DU CASF**

**PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente**

Mes Chers Collègues,

Vous avez décidé, en application de l'article R123-21 du CASF et par délibération n° 5 du Conseil d'administration du 22 juillet 2020, de déléguer certains pouvoirs au Président du CCAS, qui me délègue à son tour ces pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement.

Il doit vous être rendu compte à chaque conseil d'administration des décisions prises dans ce cadre.

Vous trouverez donc ci-après la liste des aides accordées après consultation de la commission permanente sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 16 février 2023

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

## RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 1er janvier au 16 février 2023

N° Foyer	Nature de l'aide	Mnt accordé	Objet de l'aide	Retraité
83 48	tickets service	70	aide alimentaire	
82 24	aide financière	406,99	dette énergie	
56 27	aide financière	600	difficultés financières	
83 42	aide financière	250	dette hopital	
37 32	aide financière	204,8	mutuelle	oui

**Total : 1531.79 €**

Principaux textes réglementaires	- article R123-21 du CASF - délibération n°5 du conseil d'administration du CCAS en date du 22 juillet 2020
----------------------------------	--

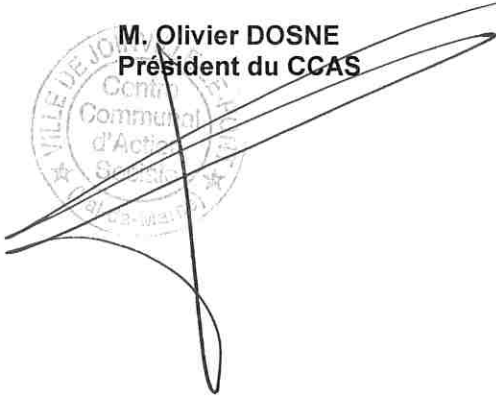
### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

Pour	11
Contre	00
Abstention	00

**Article unique** : prend acte des décisions prises par le Président ou la Vice-présidente du CCAS dans le cadre des dispositions de l'article R 123-21 du CASF et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par la délibération n° 5 du conseil d'administration du 22 juillet 2020.

**M. Olivier DOSNE**  
**Président du CCAS**



**Mme Marie-France BRUGEL**  
**Secrétaire de séance**



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été  
Publiée sous format électronique  
le ~~Notifié~~ le : **16 MARS 2023**  
télétransmis au contrôle de  
légalité le : **16 MARS 2023**

Fait à Joinville-le-Pont le

**16 MARS 2023**

